Les Alcyon ont dû composer de leur classement, sauf Dewaele qui grimpe moins bien que d'habitude.

Les L.-B. Louvet ont fait une course d'équipe très courageuse et les chefs de file Merlin et Decorte n'ont pas voulu quitter Van Slembrouck qui souffrait de sa chute douloureuse d'hier.

Les jeunes d'Alletruia se sont bien comportés et les quatre hommes se classent dans la première moitié.

Côté des touristes-routiers, même impression qu'après la montée des cols pyrénéens. Et lot est très relevé en grimpeurs de classe et les Gordini, Menta, Rivella, Mahy, Canova et Pelletier ont superbement marché dans l'escalade, se classant avant des « as » réputés de la catégorie groupés. Menta a droit à une mention spéciale pour le courage et l'ardeur dont il fit preuve tout au long de la course et mérita bien la chaleureux accueil qui lui fut réservé à Nice.

Nous voici donc à Nice, cité de rêve où les coureurs vont pouvoir se reposer un jour, oublier leur lassitude et puiser de nouvelles forces pour la remontée de cols aussi terribles que ceux déjà passés. Après le soleil, la chaleur, le ciel bleu, les coureurs vont retrouver le froid, peut-être la maudite pluie et surtout la montagne meurtrière ! Après le Juge de Paix des Pyrénées, la Cour d'Appel des Alpes ! Le premier verdict sera-t-il confirmé ou non ?

Nous serons fixés d'ici peu.

Jean DESMARET.

LE DÉPART

Le départ de la 15e étape du Tour de France cycliste Toulon-Sospel-Nice, a été donné ce matin à 5 heures.

Quarante-quatre coureurs parmi lesquels 18 groupés et 26 isolés.

LE PASSAGE DANS LES CONTROLES

A HYERES (23 km.)

Tous les coureurs passent à 6 heures emmenés par Hector Martin.

A SAINT-RAPHAEL (105 km.)

A 9 h. 40, passent 20 coureurs emmenés par Geldhof, Benoit, Leducq et les frères Magne.

A ANTIBES (159 km.)

A Antibes, 159 kilomètres du départ, passe à 11 h. 40, un peloton d'une vingtaine de coureurs.

Le régional Menta est en tête.

A CAGNES-SUR-MER (170 km.)

Passent à 12 h., une trentaine de coureurs, emmenés par Menta, Frantz et Leducq.

A NICE (182 km.)

Passent à 12 h. 29, une quarantaine de coureurs en peloton, Menta signe le premier, puis Frantz, Benoit, Vervaeghe, Muler, Pelletier, Gordini, Moineau passe à 12 h. 32. Caletan à 12 h. 39.

On signale que Jordenig a cassé ses deux roues à Agay, mais qu'il a pu remplacer et continue la course.

Le temps est splendide. Une foule nombreuse acclame les coureurs.

A SOSPEL (222 km.)

Passant à 14 h. 34. Frantz ; à 14 h. 36, Verseegen et Menta. A 14 h. 37, Rivella et De Waele. A 14 h. 38, Moineau et Leducq. A 14 h. 39, Gordini. A 14 h. 40, Martinetto et Debusschère. A 14 h. 41, Muller et Mahy. A 14 h. 41' 30" Geldhof. A 14 h. 43, Antonin Magne. A 14 h. 46, P. Magne.

A MENTON (247 km.)

Passent à Menton, à 15 h. 27 Frantz. A 15 h.28 Menta. A 15 h. 38, Verhaegen. A 15 h. 39, Waele Mlement ensuite Leducq, Gordini, Moineau, Rivella, Martinetto, Muller et Geldhof.

A MONACO (255 km.)

Passent à Monaco, à 15 h. 40' 05" Frantz. A 15 h. 44, Vernaegen et Vervaecke. A 15 h. 46, Menta. A 15 h. 46' 03", Leducq, Moineau et Gordini.

LE CLASSEMENT DE L'ETAPE

Voici le classement de la 15e étape : 1er Frantz, en 11 h. 40'62" ; 2e Verhaegen, en 11 h. 42' 43" ; 3e Vervaecke, en 11 h. 43'05" ; 4e Leducq, en 11 h. 45' 15" ; 5e Gordini, en 11 h. 46' 13". (1er des Touristes-Routiers); 6e Moineau, en 11 h. 46' 21" ; 7e Muller, en 11 h. 49' 31" ; 8e Menta, en 11 h. 49' 50" ; 9e Geldhof, en 11 h. 51' 14" ; 10e A. Magne, en 11 h. 51' 27" ; 11e Martinetto, en 11 h. 58' 21' ; 12e De Waele, en 11 h. 55' 30" ; 13e Rimella, en 11 h. 57' 27" ; 14e Mahy, en 11 h. 58' 35" ; 15e Benoit, en 12 h. 00' 42" ; 16e Canova, en 12 h. 02' 41" ; 17e Pelletier, en 12 h. 04' 45" ; 18e Martinet, même temps ; 19e, Devaucbelle, en 12 h. 05' 50" ; 20e Touzard, en 12 h. 10' 04" ; 21e P. Magne, en 12 h. 10' 43" ; 22e Krier, en 12 h. 13' 40" ; 23e Arnoult, en 12 h. 14' 57" ; 24e Debusschère, en 12 h. 15' 44" ; 25e Hector Martin, en 12 h. 16' 29" ; 26e Decorte; 27e Van Slembrouck ; 28e De Lannoy, tous même temps ; 29e Despontin, en 12 h. 17' ; 30e Goubert, en 12 h. 18' 08" ; 31e Tessetre, même temps ; 32e Hemliset, en 12 h. 20' 48" ; 33e Gendrin, en 12 h. 23' 54" ; 34e Nempon, même temps; 35e Segers, en 12 h. 27' 55" ; 36e Zenon, même temps ; 37e Rossignoli, en 12 h. 39' 25" ; 38e Barifi, même temps ; 39e Prister, en 12 h. 39' 33" ; 40e Pétre, même temps

LE CLASSEMENT GÉNÉRAL

Après la 15e étape le classement du Tour de France cycliste s'établit comme suit : 1er Frantz en 123 h. 42' 36" ; 2e De Waele, en 124 h. 36'38" ; 3e Vervaecke, en 125 h. 59 03" ; 4e Leducq, en 126 h. 02' 11" ; 5e Martin, en 126 h. 51' 23" ; 6e Benoit, en 127 h.06' ; 7e A. Magne, en 128 h.07'14" ; 8e Decorte, en 128 h. 17' 53" ; 9e Moineau, en 128 h. 29' 24" ; 10e Verhaegen, en 129 h. 05' 50".

Le drame d'amour de Lens

LA VICTIME EST TOUJOURS DANS UN ÉTAT ALARMANT

Le 3 juillet dernier, nous avons relaté le drame d'amour qui s'est déroulé à Lens.

Un ingénieur, M. Ernest Chollot, 41 ans, directeur d'établissements de construction à Lens, a été grièvement blessé de trois coups de revolver, tirés par sa bonne, Madeleine Opchain, qui était devenue sa maîtresse.

Le blessé, qui est toujours dans un état extrêmement grave, est soigné au Pavillon Ambroise Paré, à La Madeleine, par M. le docteur Dhalluin.

M. Chollot, qui souffre beaucoup de ses blessures, a été interrogé hier par M. Salles, commissaire aux délégations judiciaires, assisté de son secrétaire M. Mordacq, en vertu d'une commission rogatoire du Parquet de Béthune.

La victime a fait le récit du drame tel que nous l'avons relaté et a confirmé que c'est parce qu'il voulait cesser toute relation avec sa maîtresse que celle-ci avait accompli son acte de vengeance.

A la mémoire des fusillés de Quérenaing

DIMANCHE SERONT INAUGURES LES MONUMENTS ÉLEVÉS A LEUR SOUVENIR

La commune de Quérénaing inaugurera dimanche prochain la Chapelle et la Pyramide élevées à la mémoire des vingt-et-un habitants fusillés par les Allemands le 25 août. Le même jour sera inauguré le monument aux morts.

Cette chapelle porte à son fronton ces mots : « Hommage à nos victimes civiles ».

A l'intérieur, derrière une grille, sur une plaque de marbre blanc, on lit : « A nos victimes civiles fusillées par les Allemands le 25 août 1914 », et les noms des fusillés.

MM. Georges Bricout, maire, âgé de 82 ans ; J.-B. Drecq, 62 ans ; Paul Drecq, 54 ans et Henri Gilles 56 ans, conseillers municipaux.

Mmes Clarisse Danhiez, 79 ans ; Amélie Bourgonnot, 54 ans et Cléopha Motte, 44 ans.

MM. Auguste Tamboise, 58 ans ; Oscar Bullez, 22 ans ; Alphonse Bleuse, 41 ans ; Proper Coincenon, 60 ans ; Philibert Dumoit, 52 ans ; Alfred Glacet, 33 ans ; Alexandre Crespin, 48 ans ; Léopold Boucly, 79 ans ; Alexis Debièvre, 61 ans ; Henri Blareau, 68 ans; Octave Frénicaux, 15 ans; Clément Waquier.

La pyramide se dresse route de Maing, en bordure du chemin, sur un petit tertre fleuri. Elle indique que là furent fusillés, le même jour, Alexis Bullez et Pierre Huvelle, dont la mort fut le prélude de la journée tragique.

Le monument aux morts a été érigé sur la place, près de l'église.

Les réductions sur le prix des places en chemin de fer

SEULS LES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE GUERRE EN BÉNÉFICIENT

La Chambre des requêtes de la Cour de Cassation vient de juger que, seuls, les mutilés et réformés de guerre, peuvent bénéficier de la réduction sur le prix des places de voyageurs en chemin de fer.

Les militaires mutilés du temps de paix et les militaires blessés pendant leur service ne peuvent prétendre à cet avantage.

A propos du Guérisseur de Raismes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il y a aussi lieu de faire une remarque, c'est la tendance de la plupart des guérisseurs, à vouloir se créer une sorte de prestige personnel, soit par un sentiment d'orgueil, soit dans le but d'en tirer profit.

En ce qui concerne la ou les causes de ce pouvoir, qualifié de surnaturel, nous nous expliquerons nous-même sous peu, mais si dès maintenant nous faisons un rapprochement entre les conséquences de ce pouvoir, forçant en quelque sorte le guérisseur à disposer de son temps pour dispenser ces bienfaits à la ronde et pour répondre aux besoins matériels de l'existence humaine, ne croyez-vous tout de même pas qu'il se trouve dans l'obligation de se faire rétribuer ?

— Ainsi que je vous l'ai précédemment déclaré, les sentiments du guérisseur doivent être surtout composés d'altruisme et de charité, sentiments incompatibles avec la question d'argent et d'intérêt. Subjugués par l'appât du gain, les guérisseurs seraient tentés de faire de leur apostolat humanitaire une tâche professionnelle qui les mènerait peu à peu vers cette indifférence que nous constatons chez la plupart de ceux qui soignent ou qui prient par métier.

Les données philosophiques du spiritisme réprouvent d'ailleurs la commercialisation des facultés médiumniques. A l'heure actuelle, de différents côtés, tant en France qu'à l'étranger, une violente campagne est entreprise contre tous les médiums, guérisseurs ou autres, qui essayent de trouver dans l'exercice de leur médiumnité le moyen de bien vivre et de faire fortune.

— Mais dans ces conditions, mon cher monsieur, comment peut-on envisager l'application, dans la société, des pouvoirs bienfaisants des guérisseurs et des médiums ?

— Un des rôles de la science spirite est justement de trouver les personnes possédant en elles les facultés médiumniques latentes et de les développer. Ces personnes sont beaucoup plus nombreuses qu'on le suppose et la vulgarisation de la thérapeutique psychique permettra de généraliser son application bienfaisante. Là où à l'heure actuelle tout le temps d'un guérisseur ne suffit pas, les loisirs de quatre ou cinq rendront les mêmes services.

Personnellement, je ne suis pas d'avis de donner aux guérisseurs une place particulière dans la société, d'en faire des salariés ou de constituer des sortes de sectes qui nous feraient retomber dans les erreurs des anciennes religions.

Je crois que, dans l'avenir, ce sera surtout dans un cercle familial que s'exercera l'application de cette force curative, je me répète, essentiellement naturelle.

. . . . . .

Cette conversation n'a fait qu'apporter quelques confirmations aux pensées que nous avions eues jusqu'ici.

Tout dans Fordre qui nous occupe ici, dérive donc de la force spirituelle, que chaque être humain possède à un degré plus ou moins puissant.

Il n'est conséquemment pas utile de se recommander d'une divinité quelconque, mais plutôt humblement suivre un bel exemple, et formant sa conscience à son image, faire le bien autour de soi ainsi que le commande la seule pure doctrine, celle de la Charité.

C'est alors en suivant la voie que nous trace cette doctrine, que tous les hommes communiant dans une même pensée vers le Bien, nous atteindrons peut-être un jour les frontières de la perfection.

Puis nous nous souvenons de ces paroles « Aide-toi, le ciel t'aidera » ce qui démontre parfaitement que la science humaine a son rôle à jouer sur la scène de la vie, aussi nous efforcerons-nous, dans nos conclusions, d'établir quelles relations il devrait exister entre elle et la science spirituelle.

Réfléchir, n'est-ce pas déjà créer un peu ?

Achille FAURIE.

Un ouvrier étouffé sous le chargement d'un wagon à Denain

Hier, vers 13 h. 30, Jean-Baptiste Bétrancourt, 45 ans, demeurant à Denain, route de Douchy, occupé aux Mines d'Anzin, Puits l'Enclos à Denain, se livrait, avec d'autres ouvriers, au déchargement de wagons chargés de terre au remblai de la fosse l'Enclos. Il faisait basculer un wagon, dit « Panama » afin d'en vider les terres qu'il contenait, lorsqu'un accident se produisit.

Cette photo a été prise après le dégagement du cadavre du malheureux Bétrancourt. La croix indique l'emplacement où la dépouille a été retirée.

Le wagon se trouvait trop chargé et pesait lourdement du côté de l'inclination de la voie, ce wagon bascula alors de ce côté et Bétrancourt n'ayant pas eu le temps de se garer fut ensevelli sous les ferres contenues dans le wagon.

Le malheureux ne put être dégagé qu'après une heure de sérieux efforts. Hélas, la mort avait fait son œuvre. Bétrancourt avait la tête écrasée.

La dépouille mortelle a été transportée à son domicile ; il laisse une veuve et cinq enfants.

DES CORPS DE SOLDATS FRANÇAIS TROUVÉS PRÈS DE SAINT-QUENTIN

En labourant son champ, situé au lieu dit « Le Vieux Chemin de Nesle » près de Saint-Quentin, M. Defossez, cultivateur, a découvert le corps d'un soldat français. Le service militaire fut informé et lundi dernier, en entreprenant des fouilles dans le champ on découvrit trois nouveaux corps qui ne purent être identifiés.

Un quart sur lequel était gravé le nom de « Moulin » et une embouchure de clairon, ont été également retrouvés sur un des corps. Les restes de ces militaires ont été réinhumés lundi après-midi au cimetière de la route de Vermand.

MORT DE M. ALBERT LOUPPE SÉNATEUR DU FINISTÈRE

On annonce la mort à Laval de M. Albert Louppe, sénateur et président du conseil général du Finistère.

COUR D'ASSISES DU NORD

Les crimes d'un Arabe vilain monsieur à Auby près de Douai

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Quant au coup de revolver tiré sur Bouterfas, l'inculpé déclare que l'Algérien l'avait menacé.

Il nie, d'autre part, avoir mis Marbrouck en joue.

Accablantes dépositions

Après l'audition du médecin-légiste, le docteur Monnier, qui affirme que la victime a été l'objet d'une tentative de strangulation.

Après cela des gendarmes Appiot et Naudean, que l'avocat général Dupuich félicite publiquement de leur courageuse intervention spontanée, pour arrêter le criminel, on assiste à un défilé de toute la tribu arabe qui loge chez le cantinier Kirredine.

C'est Bouterfas qui vient dire comment, sans raison aucune, l'accusé l'a revolverisé à bout portant.

C'est Kerridine, qui assure les jurés qu'Abderrhaman vivait aux dépens de Marguerite Motte, la brutalisait, la menaçait et qui finalement l'a tuée pour lui voler ses économies.

C'est la maîtresse de Kerridine et fille de la victime, qui confirme ces déclarations.

C'est Mabrouck, qui explique que l'accusé lui a mis, après le drame, son revolver sur la tempe, mais sans résultat, l'arme s'étant enrayée.

C'est un autre arabe, qui atteste avoir vu Abderrhaman tirer un coup de revolver dans le canal, quelques instants avant le crime.

D'autres encore viennent dire ce qu'ils pensent de cet homme dont ils craignaient la férocité et les excès.

C'est une voisine, enfin, — une Française celle-là, et elle fait tache parmi ce défilé arabe — qui déclare avoir entendu à travers la cloison une dispute, des plaintes, puis une détonation.

Réquisitoire et plaidoiries

Ainsi quinze témoins se sont succédés.

La parole maintenant est à l'avocat des parties civiles, Me Phalempin, prononce un réquisitoire qu'il termine en demandant un franc de dommages-intérêts au nom de la fille de l'infortunée victime Marguerite Motte et 2.000 fr. pour Bouterfas.

Puis voici l'avocat général. M. Dupuich, il faut en convenir à la partie belle. Il s'en empare avec beaucoup d'éloquence. Ses arguments précis tombent nets, implacables et l'amènent à requérir contre l'abominable criminel le châtiment suprême.

Un frisson parcourt l'auditoire ; cependant que succédant à l'accusateur public Me Bufquin se lève.

Pour le jeune et sympathique avocat, la tâche est bien rude. Il s'y emploie de toute la force de son talent. Mais la cause est vraiment trop mauvaise, malgré que la thèse développée par le défenseur soit émouvante.

Condamné à mort

La conviction du jury était faite. Aussi sa délibération est elle de courte durée. Le verdict qu'il rapporte est une sentence de mort.

Et ABDERRHAMAN BEN NACER est condamné à la peine capitale.

L'exécution, dit l'arrêt de la Cour, aura lieu sur une place publique de Douai.

A l'annonce du châtiment Abderrhaman n'a pas bronché. Seul un éclair plus féroce a brillé dans ses yeux.

R. J.

Deux inculpés d'usage de faux à Dunkerque ont été acquittés

La cour d'Assises du Nord a acquitté MM. Bollengier et Plancke, de Dunkerque, qui avaient été inculpés d'usage de faux. Il s'agissait d'irrégularités relatives aux visas d'embarquement pour l'étranger, 23 acquits à caution découverts par la douane étaient faux. Le préjudice causé aux contributions indirectes était évalué à 20.000 francs.

Les débats se déroulèrent dans le calme.

Un voyageur assassiné dans le train Grenoble-Paris

Mercredi matin, à 9 heures, à la gare de Lyon, à Paris, à l'arrivée du rapide n° 30 venant de Grenoble, les employés ont découvert que la locomotive portait dans sa partie avant, des débris de cervelle et des traces sanglantes.

Une enquête fut ouverte aussitôt et détermina qu'il s'agissait d'un drame qui s'était déroulé dans un wagon de 2e classe.

Un voyageur se trouvant endormi avait été assassiné par un individu resté inconnu qui avait précipité ensuite son cadavre sur la voie.

La victime, âgée de 60 à 65 ans environ, était décorée de la rosette d'officier de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre. Aucun papier d'identité ne été retrouvé sur elle. Auprès du corps se trouvait le marteau qui servit au crime, et un oreiller pris en location à la gare de Grenoble, ce qui semble indiquer que la victime avait pris le train à cette gare. L'enquête se poursuit activement.

UN NOYÉ INCONNU REPÊCHÉ A LILLE

On a repêché du Canal de la Deûle, façade de l'Esplanade, à Lille, le corps d'un homme paraissant âgé de 30 à 40 ans. Il n'était porteur d'aucun papier d'identité, ni argent.

Voici le signalement de cet inconnu : cheveux et moustache chatain foncé. Il était vêtu d'un complet en drap couleur gris noir, de deux chemises à rayures noires et blanches, d'une cravate bleu et chaussé de chaussettes bleues et de bottines noires à lacets.

Dans la poche de son gilet, on retrouva une montre avec chaîne en métal et une clef.

D'après les constatations médicales faites par M. le docteur Leclercq, médecin-légiste, le corps ne portait aucune lésion. On croit donc se trouver en présence d'un suicide ou d'un accident.

Une enquête est ouverte pour établir l'identité du défunt.

M. BESSON, ADJOINT AU MAIRE D'ATHIS-MONS A ÉTE RÉVOQUÉ

Par décret du Ministre de l'Intérieur, M. Besson, adjoint au maire de la commune d'Athis-Mons, a été révoqué de ses fonctions.

M. Besson avait pris part aux manifestations communistes du 1er Mai.

La France et le Reich ont signé un accord commercial provisoire

Les délégations française et allemande ont signé l'accord prorogeant jusqu'au 31 juillet les accords commerciaux qui étaient en vigueur le 30 juin, concernant le territoire douanier de la Sarre. Cette prorogation prend rétroactivement date du 1er juillet dernier.

DEUX AVIATEURS TUES A PAU

Un avion militaire appartenant au 26e groupe, piloté par le caporal Jaulouste, ayant avec lui le sergent-major Instrabeau venait de prendre son vol de l'aérodrome de Pau, lorsqu'à une hauteur de 150 mètres, au moment où le pilote exécutait un virage, l'appareil descendit en vrille et s'écrasa sur le sol. Les deux aviateurs ont été tués sur le coup.

UNE GRAVE BAGARRE ENTRE FASCISTES ET COMMUNISTES

SEPT BLESSÉS

Au cours d'une réunion tenue par de jeunes fascistes à Puteaux, deux cents communistes firent irruption dans la salle et une bagarre éclata. Sept « Jeunes Patriotes » ont été blessés, dont trois assez grièvement : MM. Joly, Cartou et Lidone.

UNE CELLULE COMMUNISTE A LA PRÉFECTURE DES ARDENNES ?

Un journal communiste, édité dans les Ardennes publie dans son dernier numéro la convocation suivante.

« Cellule communiste de la Préfecture. La cellule se réunira samedi à 19 heures, au lieu habituel. Ordre du jour important ».

Tragique naufrage dans le Rhône

UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES SE NOYA ; UNE FILLETTE ÉCHAPPA MIRACULEUSEMENT A LA MORT

Un dramatique naufrage, qui a coûté la vie à quatre personnes de la même famille, s'est produit, au début de mardi après-midi, en aval du confluent de l'Ain et du Rhône, tout près du joli petit village d'Anthon. Il était une heure, la faible Chanot, dont le mari assure la traversée du Rhône par le bac à traille, de l'île de Néhou au village d'Anthon, et qui est composée de la mère, 52 ans; d'une fille, Jeanne, 10 ans; d'un fils, Jean, 9 ans; et d'une autre petite fille, Laure, âgée de 7 ans; s'embarqua sur le bac pour la traversée du fleuve, large, en cet endroit de plus de cent mètres, et actuellement légèrement grossi par la fonte des neiges. Soudain, le cable reliant la frêle embarcation au filin se rompit sous la pression du courant. Les occupants, affolés, se précipitèrent tous du même côté de la barque qui, aussitôt, chavira, se retournant complètement. Pendant quelques instants, le père et le fils essayèrent en vain de se raccrocher au barcot. Ils ne purent y réussir, car, venant de déjeuner, ils furent presque aussitôt frappés de congestion. La mère et la petite Laure avaient déjà subi le même sort; seule la petite Jeanne, soit un effet du hasard, soit instinct de conservation, s'étant cramponnée à la banquette demeura vivante dans cette sorte de cloche, formée par la barque renversée, et la barque, emportée par le Rhône, poursuivit son chemin pendant 7 kilomètres, jusqu'au port de Jons où deux pêcheurs, MM. Noël Claude et Pierre Drugueil, aperçurent l'épave, la suivirent pendant 500 mètres jusqu'au barrage, et, montant sur une barque de secours, la rejoignirent, la poussèrent sur la rive et tirèrent de so lâcheuse position la petite Jeanne, plus morte que vive. Les quatre cadavres n'ont pu encore être retrouvés.

L'assemblée générale des Agriculteurs du Nord

Mercredi à 11 heures, les Agriculteurs du Nord se sont réunis à Lille, à l'Hôtel Maréchal, sous la présidence de M. Hadou.

Etaient présents : MM. Potié, sénateur ; Charles et Florimond Desprez ; Lanthiez, Ch. Macarez, Herman, Bataille, Belle, Docteur Montsarrat, Wemaere, Casimir Destombe, Jean Lefèvre, directeur départemental des services agricoles, etc...

M. Lefebvre, directeur des services agricoles départementaux lit une conférence sur un nouveau procédé de drainage et dont nous extrayons les passages essentiels :

« Depuis longtemps les Anglais emploient une méthode que l'on essaie actuellement en France ; des galeries souterraines sont tracées par une pièce d'acier en forme d'obus, fixée à l'extrémité de l'étançon d'une sorte de charrue, et à une profondeur d'au moins 40 centimètres. La galerie fonctionne comme un drain si on a soin de lui donner une pente suffisante vers un fossé ou un collecteur ; ce dernier doit être, de préférence, un collecteur ordinaire en poterie ».

« La réussite est subordonnée, non seulement à la pente du système, mais aussi à une compacité suffisante du terrain et à l'absence de très grosses pierres. Toutes les galeries peuvent être tracées à 80 cent. et même 90 cent. mais il est préférable de les rapprocher de la surface en les écartant moins (4 à 5 mètres en moyenne). L'Angleterre construit différents types de charrues draineuses plus ou moins compliquées avec ou sans relevage automatique. Des constructeurs français vont prochainement sortir un modèle spécial. La traction peut être faite par des attelages de chevaux ou de bœufs, mais de préférence par un tracteur ordinaire ou un matériel à câbles ; les galeries sont plus rectilignes et peuvent être plus profondes.

« D'après des données anglaises, un drainage au tracteur, avec des lignes à 3 mètres et à 40 centimètres de profondeur, ne dépasse pas, tous frais compris, 100 francs par hectare, ce qui est une somme bien faible en comparaison des dépenses que nécessite l'établissement du drainage avec drains en poterie. Sans doute la durée d'efficacité est moindre, mais en raison de la disproportion des dépenses engagées, de la commodité du « Mole Drening » (ce qui signifie « taupe drainante »), il convient de déterminer son intérêt en France par de nombreux essais. C'est ce qu'a décidé de la faire la Société nationale d'encouragement à l'agriculture à Paris, sous l'impulsion de son secrétaire général, M. Brancher.

« Les conclusions données par le Ministère anglais de l'Agriculture sont très catégoriques ; les quelques essais engagés en France tout récemment, dans la région parisienne et en Normandie, autorisent de très sérieux espoirs ».

M. Merchier fit ensuite une causerie sur les baux ruraux, en commentant la loi et M. A. Potié, à l'appui de cette causerie, fit remarque que pour réparer certains retards, toute diligence sera faite pour donner satisfaction aux agriculteurs de notre région.

L'assemblée de la Commission départementale du Nord

La Commission départementale s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Demolon.

M. le président Demolon associe la Commission départementale aux regrets causés par le décès de M. Chuffart, conseiller général du canton de Pont-à-Marcq, survenu hier à la suite d'une cruelle maladie et adresse à la famille les sentiments de condoléance. (Assentiment unanime).

Après l'adoption du procès-verbal de la réunion du 1er juin 1927, la commission départementale a procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Elle s'est prononcée sur divers projets touchant le service des chemins de fer d'intérêt local et tramways et des réseaux routiers vicinaux et ruraux.

Les projets dressés par l'administration pour l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection des bâtiments départementaux sont approuvés.

La commission départementale a pris acte du dépôt des documents relatifs à la situation mensuelle de la comptabilité départementale, et du fonds des amendes de police correctionnelle : Elle a, sur ce fonds attribué des subventions à diverses communes pour l'exécution de travaux d'utilité générale.

La Commission a procédé à la désignation des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement qui seront appelés à faire partie des conseils de révision de la classe 1928 et attribué des médailles comme prix des concours organisés par les sociétés de tir et de préparation militaire.

Avis favorable a été donné à l'extension et à la formation de syndicats de communes.

La Commission a accordé aux fonds municipaux et aux Caisses de chômage les subventions prévues au règlement arrêté par le Conseil Général.

GAGNANTS DE LA TOMBOLA NATIONALE BELGE DU 27 JUIN

Principaux lots gagnants pour les billets : les numéros 155.870-4, 223.523-3, 219.306-9 gagnent chacun 100.000 francs ; les numéros 128.669-5, 102.633-2, 214.177-3 gagnent chacun 50.000 francs ; le numéro 246.764-2 gagne 25.000 francs.

Les numéros 026.446.-9, 278.856-4, 151.834-8, 145.633-4, 278.434-9, 267.901-3, 264.280-1, 233.281-10, 218.826-9, 210.115-1, 203.722-6, 197.546-5, 192.205-5, 109.387-1, 173.198-2, 115.317-8, 128.270-5, 135.130-8, 169.337-3, 029.363-1, 029.699-4, 057.016-3, 075.792-8, 078.132-4, 013.329-4 gagnent chacun 1.000 francs.

Pour les couvertures : le numéro 077.740 gagne 50.000 fr. ; les numéros 227.569, 227.641, 261.671, gagnent chacun 10.000 francs.

Les numéros 067.532, 010.969, 010.630, 197.037, 278.606 gagnent chacun 1.000 francs.

Dispositions relatives au tirage et à la remise des lots. — La remise des lots se fera à partir du 13 juillet contre remise des billets sortis au tirage.

Les gagnants sont priés de faire connaître au Comité de Tournai, rue des Maux, 4, leur adresse exacte ainsi que le numéro des billets gagnants, dont ils sont porteurs; l'adresse à laquelle ils pourront retirer leurs lots leur sera immédiatement indiquée (joindre un timbre de 1 franc pour frais). Les détenteurs de carnets recevront les listes dans le courant de cette semaine, vu le grand nombre de carnets vendus, celles-ci sont envoyées par lettres alphabétiques. L'on pourra se procurer des listes au moyen de 0.50 au bureau du secrétariat, 4, rue des Maux, à Tournai (Belgique), à partir du 12 juillet prochain.

DERNIÈRE HEURE

10.000 litres d'essence en feu à Calais

CE VIOLENT SINISTRE A ÉTÉ ALLUMÉ PAR LA FOUDRE

Un très violent orage qui a commencé hier soir à 20 heures, et a duré jusque minuit passé, a sévi hier sur Calais. Il fut accompagné d'une véritable tornade d'eau et parmi de formidables grondements de tonnerre, la foudre est tombée une dizaine de fois sur la ville, causant de ci de là, des dégâts assez importants. Elle a notamment frappé un dépôt d'essence « Eco » situé entre les chantiers Pagniez et la gare de la Petite Vitesse, rue Edgard-Quinet prolongée. Ce dépôt contenait dix mille litres d'essence qui s'enflammèrent. Du bâtiment qui s'est effondré, continuent à s'élever, à l'heure où nous écrivons ces lignes, d'immenses flammes qui illuminent le ciel. De sourdes détonations retentissent de temps en temps. Un bâtiment situé à dix mètres environ du lieu de l'incendie, et renfermant 18.000 litres d'essence, a pu être, jusqu'alors, préservé. Les pompiers poursuivent avec une grande activité leur lutte contre le sinistre qui active par le vent, garde des proportions sérieuses et flamboie, dans la nuit, de façon fantastique.

EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Herriot a présidé session ordinaire conseil supérieur Pupilles de la Nation.

— Prix Osiris (100.000 fr.) décerné à M. Ch. Nicole, directeur Institut Pasteur, Tunis.

Rennes. — La petite Aonstin tomba du rapide de Paris et se blessa grièvement jambes et tête.

Bourg. — Caporal Ben Dama Lahoussine, 6e tirailleurs a été tué par 2 soldats. Ceux-ci arrêtés.

St-Etienne. — Jean Claude, 47 a., inculpé viol de sa fille s'est pendu dans sa cellule.

Toulouse. — Grande manifestation partit rad. soc. aura lieu dimanche présid. M. M. Sarraut.

Bruxelles. — Bruits se confirment fiançailles Princesse Marie José avec duc d'Aoste.

Madrid. — Jeune homme, neurathén. tua mère, fiancée, et 8 autres personnes. Arrêté.

New-York. — Collision vallée Hudson, trains marchandises et voyageurs. 4 tués, 10 blessés grièvem.

Riga. — Grande organis. espionn. Soviets découverte. Documents saisis, 8 arrestations.

Caljevo (Yougoslavie). — Bagarres pend. campagne électorale. 4 tués et 67 blessés.

Rome. — Arrestation environs Rimini, caissier Zervini qui en 1923 vola plusieurs millions.

Valence. — Près Burjasot, incendie dépôt clandestin explosifs. 2 tués et nombreux blessés.

Auklaud (Nouv.-Zélande).— Quest. intérêt famille se voua à mort M. Kiddel, tua femme, fille, fils.

Les graves incidents franco-italiens

UNE DÉMARCHE DE NOTRE AMBASSADEUR A ROME, A PROPOS DES COUPS DE CANON DU MONT CENIS

On annonce que l'Ambassadeur de France à Rome a fait mardi soir la démarche, dont il avait été chargé par le Quai d'Orsay, à la suite des incidents qui se sont produits sur le plateau du Mont Cenis.

Le Gouvernement italien avait déjà demandé des renseignements aux autorités militaires, et pour ce qui concerne les dégâts causés par les tirs d'artillerie, la question de l'indemnité sera réglée sur place par le Consul général d'Italie.

D'autre part, d'après une dépêche de Belgrade, le capitaine Servoni, attaché militaire français, aurait été gifflé par l'attaché commercial italien qu'il avait accusé d'espionnage.

LA TÉLÉPHONISTE DE L'« ACTION FRANÇAISE » MISE EN LIBERTÉ

A la suite d'un examen médical pratiqué par le docteur Paul, médecin légiste, Mme Montard, téléphoniste à l'« Action Française », qui avait protesté à nouveau de son innocence à l'instruction, a été mise en liberté provisoire, le rapport concluant que toute détention, même à l'hôpital est incompatible avec l'état de santé de l'inculpée, et gravement préjudiciable à son bébé.

En conséquence, Mme Montard, a quitté l'hôpital Tenon et regagné son domicile à Neuilly.

M. DOUMER A BEAUVAIS

M. Doumer, président du Sénat, accompagné de MM. Henri Merlin, Pasquet et Labrousse, sénateurs ; Humblot, président du Conseil d'administration du Mobilier National et du groupe d'art du Sénat, et Guillaume Jauneau, administrateur du Mobilier National, sont arrivés à Beauvais hier à 11 heures.

Après avoir assisté à un banquet offert par la Municipalité, ils ont visité la Saison d'Art et ont regagné Paris.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre et plus frais ; ciel très nuageux avec éclaircies ; orages et averses ; vent d'ouest ; minimum de température environ 12°.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Fête Nationale du 14 Juillet

Voici le programme de la Fête Nationale :

Jeudi 14 juillet. — Distribution extraordinaire de secours aux indigents du Bureau de Bienfaisance.

Supplément à l'ordinaire des pensionnaires

Supplément à des pensionnaires des Hospices.

Distribution de gâteaux à tous les élèves des écoles communales de filles et de garçons.

Concours de pigeons voyageurs organisés par les Fédérations colombophiles de la ville : 120 fr. de prix en espèces, par Fédération.

Durant toute la journée et dans les différents quartiers de la ville, réjouissances diverses organisées par la Fédération officielle des Comités de fêtes de quartiers (5.000 francs de prix).

A partir de 8 heures du matin, grand concours de tir organisé par la Fédération des Amicales laïques entre tous les membres des Associations d'anciens élèves des écoles publiques de Roubaix : juniors, adultes et vétérans (500 fr. de prix).

Les inscriptions seul reçues au siège de la Fédération, 42, rue d'Alsace, sur présentation de la carte fédérale de 1927. Le tir aura lieu de 8 heures du matin à midi et de 14 à 18 heures.

A partir de 8 h. 30, boulevard Gambetta, entre les rues Louis Carrice et Pierre de Roubaix, grandes courses cyclistes organisées par la section cycliste de l'Amicale des Arts et réservées aux amateurs habitant Roubaix depuis au moins trois mois, sous le contrôle et les règlements de l'Union Vélocipédique de France ; à 8 h. 30, course cycliste ; à 9 h. 30, course de juniors (âgés de moins de 16 ans), itinéraire : une fois le « Circuit de Roubaix », 11 kilomètres ; à 10 h. 15, course de fond, « Circuit de Roubaix », 45 kilomètres (675 fr. de prix). Engagements gratuits. Inscriptions au siège, rue de l'Epeule, 86, jusqu'au 12 juillet au soir.

De 9 heures à midi et de 14 à 18 heures, au stand du « Tir National », rue de Carihem, grand concours de tir réservé à tous les amateurs roubaisiens. Quatre catégories : 200 mètres, 20 mètres, 12 mètres, Tir de chasse (400 fr. de prix).

De 9 à 16 heures, concours de tir à la petite arbalète, organisé par la Fédération des Sociétés de tir à la petite arbalète et réservé aux membres des Sociétés fédérées de Roubaix et aux amateurs roubaisiens (400 fr. d prix en espèces). Le concours aura lieu : pour le tir à l'adresse, chez Mme veuve Delaître, 11, rue des Fabricants ; pour les amateurs, chez M. Marcel Delville, 218, boulevard Gambetta.

De 9 heures à midi et de 14 à 18 heures, boulevard Gambetta, derrière le Monument aux morts, concours de pelote-balle organis